

## PROCÈS-VERBAL du 13 Juin 2025

|                                                                |
|----------------------------------------------------------------|
| Séance du 13-06-2025<br>à 19 h 00<br>Convocation du 03-06-2025 |
|----------------------------------------------------------------|

### Nombre de conseillers

- |               |      |
|---------------|------|
| • En exercice | : 11 |
| • Présents    | : 07 |
| • Pouvoirs    | : 02 |
| • Absents     | : 02 |

Le treize juin deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUCHOIR, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CRAPPIER Magali, Maire.

Etaients présents : Mesdames et Messieurs CRAPPIER Magali, ETEVE Isabelle, LECOMTE Marie-Jeanne, VERLIN Christiane, PILLOT Jean, PITAVY Jean-Pierre, FLAMENT François, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Monsieur BARBIER Gérard, Madame FOURNIER Dolorès

Pouvoirs : Madame DOUCHET Chantal a donné pouvoir à Madame CRAPPIER Magali, Monsieur Pierre GRAUX a donné pouvoir à Monsieur PILLOT Jean.

La séance est ouverte,

Monsieur Jean PILLOT est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil valide à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

Madame le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour, car suite à la réunion du conseil communautaire du 12 juin 2025, un deuxième avis sur l'arrêt du projet du PLUi est demandé, le conseil municipal accepte.

### Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Acquisition de plein droit d'un bien sans maître
- ✓ Placement financier
- ✓ Travaux de voiries
- ✓ Convention mobilier urbain
- ✓ Vidéo surveillance
- ✓ Avis sur reconstitution du conseil communautaire de la CCTP
- ✓ Questions diverses

### Réf : 2025/02-01

- ✓ **OBJET** : Acquisition de plein droit d'un bien sans maître

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Madame le Maire expose que le propriétaire de l'immeuble parcelle section AC n°30, contenance 810 m<sup>2</sup>, est décédée en 1959 il y a plus de 30 ans. Madame le Maire a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire est bien Madame LETURCQ veuve FICHAUX Marie Louise décédée le 01 avril 1959.

Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens. Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil, autorise l'incorporation de plein droit de la parcelle cadastrée AC n°30 contenance de 810m<sup>2</sup> dans le domaine public communal ;

Autorise Madame le maire à établir un procès-verbal portant pris de possession d'un bien vacant et sans maître.

Pour : 09

Contre : 0

Abstient : 0



**Réf : 2025/02-04**

**OBJET : Convention mobilier urbain**

Madame le Maire propose au conseil municipal la proposition de la société MEDIALINE en vue d'installer et d'exploiter du mobilier urbain publicitaire sur la commune de Bouchoir. Le panneau sera situé chaussée brunehaut.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Madame le Maire à signer la convention d'occuper le domaine public pour y implanter et exploiter à des fins publicitaires du mobilier urbain.

**Pour : 09**

**Contre : 0**

**Abstient : 0**

**OBJET : Vidéo surveillance**

Madame la Maire souhaitait installer de la vidéosurveillance au niveau du parking de covoiturage et de l'aire de jeux. Elle a ressorti l'ancien dossier de la commune, dans lequel ce projet avait déjà été étudié.

Après avoir pris les renseignements nécessaires, Madame la Maire informe les membres du conseil que le dossier doit être constitué un an avant le début des travaux.

De ce fait, à ce jour, le projet est mis en attente.

**OBJET : Avis sur recomposition du conseil communautaire de la CCTP**

Madame le Maire informe le conseil que les conseils municipaux ont jusqu'au 31 août 2025 pour conclure un accord local de répartition des sièges de conseils communautaires.

La commune de Bouchoir a 1 siège au conseil communautaire.

**OBJET : Questions diverses**

Madame le Maire informe que l'aire de jeux a pris du retard.

Elle propose d'organiser le jour de la fête de Bouchoir une visite de la friche (la ferme située à l'angle de la chaussée Brunehaut et de la rue du Marteloir).

Les habitants pourront ainsi prendre part au projet, partager leurs idées et se rendre compte de l'ampleur et du potentiel de ce site pour le développement de la commune.

Une affiche précisant les règles d'entretien et de fleurissement du cimetière sera prochainement affichée

Fin de séance 20h10 .

Le secrétaire de séance

Madame le Maire